

Comité syndical du 18 novembre 2025

RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Par application du décret n°2016-841, Sénéo a l'obligation d'établir un Rapport d'Orientation Budgétaire, dit ROB. Celui-ci doit présenter les orientations pour l'année à venir, en termes de dépenses et de recettes, tout en donnant une vision prospective pluriannuelle, que ce soit en investissement ou en fonctionnement. Ce rapport doit également présenter la structuration de l'effectif, ses évolutions et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Sauf mention contraire, les montants indiqués dans le rapport sont hors taxes (HT). En effet, Sénéo est assujetti à la TVA, ce qui signifie que le Syndicat perçoit de la TVA sur ses recettes, puis la reverse à l'Etat. En contrepartie, la TVA payée par Sénéo sur ses dépenses est remboursée par l'Etat.

SYNTHESE

Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. Le modèle économique de Sénéo, refondu en 2021 et ajusté en 2024, a fait ses preuves :

- Un effort d'investissement soutenu et stable (17 M€ en 2026),
- Des dépenses de fonctionnement qui augmentent de façon maîtrisée, pour accompagner la croissance de l'activité,
- Un autofinancement élevé, issu d'une part collectivité sur la facture d'eau qui devrait rester inchangée en 2026,
- Un recours à l'endettement très faible, qui préserve la capacité de Sénéo à mobiliser des financements pour ses futurs projets (refonte du bâtiment, évolution des achats d'eau).

Quelques éléments particuliers peuvent être relevés dans les orientations pour 2026 :

- Les travaux réalisés à la demande de tiers repartent à la hausse, tandis que les investissements patrimoniaux sont en légère baisse après le lancement de grosses opérations en 2024-2025 (Fusillés, clôtures),
- Le principal risque budgétaire pour Sénéo est lié à une éventuelle hausse du coût des achats d'eau en gros, pris en charge par le Syndicat depuis le 1^{er} janvier 2025. La renégociation des formules d'actualisation a atténué ce risque, mais les achats d'eau restent la première charge du service.

En conclusion, la trajectoire est maîtrisée pour un atterrissage serein en 2027, date à laquelle le modèle économique sera réinterrogé : nouvelle concession, nouveau tarif, nouveau(x) projet(s).



Table des matières

Synthèse.....	2
Les orientations budgétaires pour 2026.....	4
Les orientations budgétaires en matière de dépenses	4
La politique de gestion patrimoniale.....	4
Les travaux à la demande de tiers	5
Le pilotage de la DSP.....	6
Les achats d'eau en gros	7
Les impôts et les redevances	7
La transition écologique et l'éco-citoyenneté.....	8
La coopération et la solidarité internationales.....	8
La communication.....	9
Les moyens généraux.....	9
Les orientations budgétaires en matière de recettes	9
Les recettes tarifaires.....	9
Les autres recettes issues de la DSP	10
Le financement des investissements.....	11
Focus sur les ressources humaines du Syndicat	12
Focus sur la dette	12

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Les orientations budgétaires en matière de dépenses

La politique de gestion patrimoniale

2026 sera une année de continuité en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique patrimoniale du Syndicat. En effet, certains projets majeurs initiés en 2025 se poursuivront en 2026, alors que de nouvelles opérations démarreront au cours de l'année. Des études préalables aux principaux travaux des années 2027 et 2028 seront lancées en 2026.

Les principales opérations proposées au titre de la gestion patrimoniale sont les suivantes :

- La poursuite des études d'une nouvelle zone de mélange des eaux et de chloration, dite « timbale », pour un budget de 855 k€,
- Le chantier de renouvellement des conduites de la route des Fusillés de la Résistances sur Suresnes, Nanterre et Puteaux se poursuit sur 2026. Ces travaux, qui ont démarré en 2024, doivent se poursuivre jusqu'en 2026. Le budget prévu en 2026 est de 815 k€,
- La dernière phase du chantier de renouvellement des canalisations au rondpoint des bergères à Puteaux pour un budget de 530 k€,
- Dans le cadre de la sécurisation de nos sites, la couverture de certains ouvrages hydrauliques, actuellement à l'air libre, pour 625 k€. Ce projet se poursuivra en 2027,
- Des travaux de génie civil permettront de remettre plusieurs éléments en état. Une partie de ces opérations a été étudiée en 2025. Une enveloppe de 1 065 k€ est prévue sur 2026 dans le cadre de cette thématique,
- La poursuite des études et des travaux de confortement des sols sur l'usine du Mont Valérien, pour un budget de 350 k€,
- La poursuite de la mise en place de nouvelles clôtures pour la sécurisation de l'usine et du réservoir de 2000 m3 représente un budget de 815 k€ en 2026,
- La création de deux chambres, et la mise en place d'équipements de protection hydraulique sur l'ascendante 1 doivent permettre de mieux protéger cette conduite stratégique des phénomènes transitoires L'opération sera peut-être couplée avec la mise en place d'une galerie technique entre deux vasques d'arrivée sur l'usine. Le montant de cette opération est de 730 k€.

Les principales études préparatoires aux travaux des années ultérieures sont les suivantes :

- Démarrage des études pour la réhabilitation du réservoir de 12 000 m3 - budget d'investigations et d'études de 350 k€,
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour la refonte du bâtiment du 300/304 rue Paul Vaillant Couturier à Nanterre, pour un montant de 2 400 k€,
- Poursuite des études stratégiques et pluriannuelles pour un montant de 700 k€,
- Poursuite des études concernant la synthèse réseau de l'usine pour un budget de 115 k€,
- Démarrage des études sur des réseaux hydrauliques et/ou chambres pour un budget de 85 k€.

Ces projets sont les éléments essentiels des études et travaux de Sénéo pour 2026. Il faut y ajouter l'ensemble des opérations de plus petite taille que le syndicat devra réaliser dans l'intérêt de son patrimoine.

Le budget global, au titre de la gestion patrimoniale, est le suivant :

Politique de gestion patrimoniale	Engagements prévus en 2026
Installation de production et de stockage	4,2 M€
Conduites de transport d'eau brute et d'eau potable	2,2 M€
Travaux sur les bâtiments administratifs	2,4 M€
Etudes générales et patrimoniales	0,7 M€
Total	9,4 M€

Budgétairement, en 2025, les dépenses liées à la gestion patrimoniale de Sénéo représentent 9,4 M€, contre 12,5 M€ en 2025.

L'amortissement du patrimoine

La dotation aux amortissements pour l'année 2026 est estimée à 2 M€.

Cette dotation sera en partie compensée par la reprise des subventions d'investissements perçues les années passées, pour un montant estimé d'environ 430 k€. L'amortissement net du patrimoine représentera donc une charge nette proche de 1,6 M€.

Le montant de ces écritures comptables sera ajusté lors du Budget Supplémentaire afin de prendre en compte les immobilisations et les subventions intégrées en fin d'exercice.

Les travaux à la demande de tiers

Les dépenses prévues

Pour 2026, les services ont identifié les opérations suivantes, à réaliser à la demande de tiers :

- La réalisation des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Asnières et Colombes représente un budget de 1,3 M€ à engager sur l'année 2026. Le tiers demandeur est le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, qui ne rembourse pas le coût des travaux à Sénéo,
- La réalisation d'études et de travaux pour le dévoiement des réseaux d'eau potable pour permettre l'extension du Tram T1 à Nanterre et Rueil-Malmaison. Cette opération s'échelonne dans les années à venir et le budget global est estimé à 24 M€. Pour 2026, le budget envisagé est de 5,7 M€,
- La poursuite des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable et la modification de la galerie technique Arago pour permettre le projet de requalification de la RD 914 (boulevard de la Défense) au niveau du rond-point Arago, pour un budget de 295 k€,
- Les études de futurs dévoiements pour le projet RD993 Ouest en demi-tablier d'un pont à modifier. Le budget des études est de 40 k€, toujours à la demande du Conseil Départemental.

Concernant les études et travaux réalisés à la demande de tiers, les orientations budgétaires pour 2026 sont les suivantes :

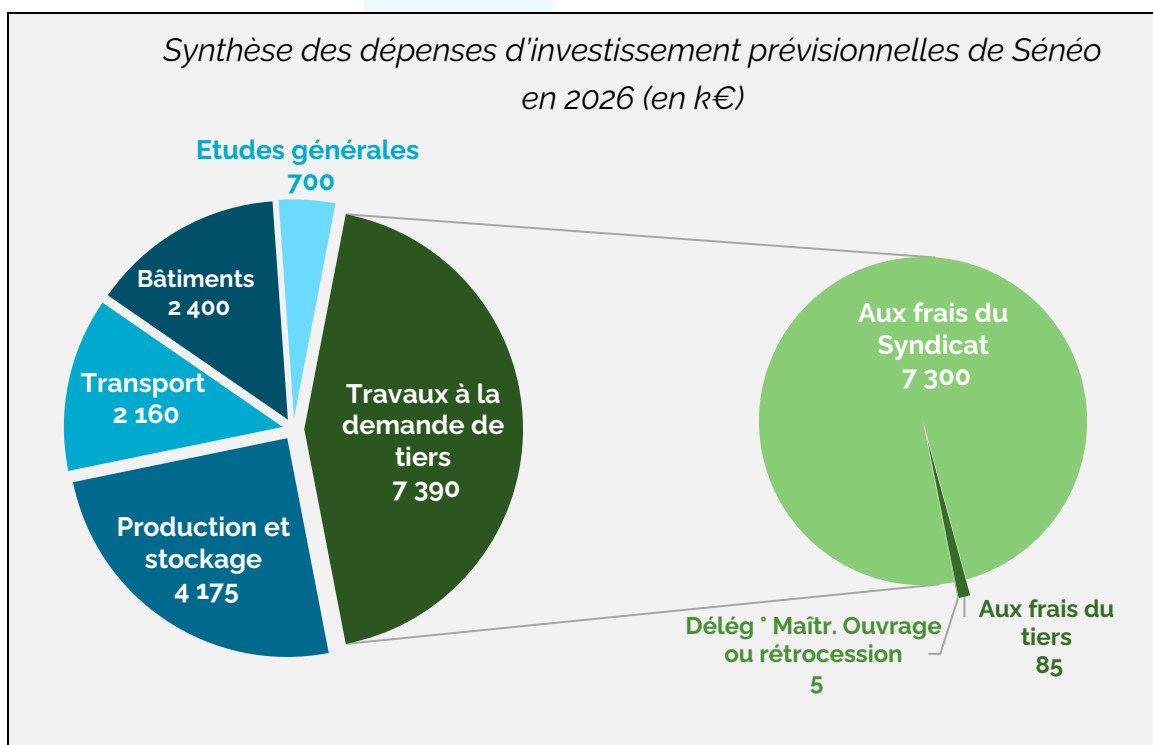
Travaux à la demande de tiers	Engagements prévus en 2025
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du Syndicat	7,3 M€
Opérations réalisées par le Syndicat pour le compte d'un tiers aux frais du tiers	85 k€
Opérations réalisées par un tiers pour le compte du Syndicat (DMOA ou rétrocession)	5 k€
Total	7,4 M€

Budgétairement, en 2025, les dépenses liées aux opérations pour le compte de tiers de Sénéo représentent 7,4 M€, contre 3,6 M€ en 2025.

Les recettes attendues de la prise en charge de certaines opérations par les tiers

Bien que ce ne soit pas le cas des principales opérations réalisées à la demande d'un tiers (les déviements liés au tram T1), certains travaux pourraient être financièrement pris en charge par le demandeur, via un mécanisme de refacturation par le Syndicat.

Dans ce cadre, une recette estimée à 57 k€ est prévue dans les orientations budgétaires.



Le pilotage de la DSP

2026 sera marquée par la suite de la procédure de passation de la nouvelle concession ainsi que la rédaction du protocole de fin de la concession actuelle.

Ces phases nécessiteront des études et un accompagnement poussé. Par ailleurs, le travail de contrôle et de pilotage régulier de la DSP en cours, tant sur les aspects contractuels que sur les aspects techniques, se poursuivront en 2026. Enfin, il est prévu de lancer courant 2026 une étude tarifaire afin de concevoir la future politique de Sénéo en matière de prix de l'eau. Une enveloppe de 500 k€ est donc envisagée, en légère hausse par rapport à 2025.

Les achats d'eau en gros

Depuis 2025, Sénéo paie les factures d'achat d'eau. Pour 2026, leur coût total est estimé à 19,7 M€ :

- Le coût (hors taxes et hors redevances) des achats d'eau pour 2026 est projeté à hauteur de 18,2 M€, contre un budget de 18 M€ en 2025. Ce total se répartit entre les achats d'eau à Suez (16,2 M€) et au SEDIF (2 M€).
- Les factures d'achats d'eau incluent également des taxes et redevances appliquées par les fournisseurs : redevance prélèvement pour préservation de la ressource en eau à destination de l'Agence de l'eau, taxe hydraulique à destination de Voies Navigables de France et la redevance pour soutien d'étiage pour l'EPTB Seine Grands Lacs. Elles représenteront un montant estimé à environ 1,5 M€. Ces taxes et redevances seront ensuite refacturées au délégataire, qui les répercute à l'utilisateur via la facture d'eau. Un montant équivalent à la dépense est donc également prévu en recettes.

Les impôts et les redevances

Les impôts dus par Sénéo

La majorité des impôts et redevances sont pris en charge par le délégataire : Contribution Economique Territoriale, redevance de soutien d'étiage pour l'EPTB Seine Grands Lacs, taxe hydraulique de VNF, taxe d'assainissement due au titre des rejets de l'usine, redevance de prélèvement pour préservation de la ressource en eau et redevance de consommation d'eau potable pour l'Agence de l'eau, etc.

Néanmoins, Sénéo s'acquitte de certaines taxes :

- La taxe foncière, sur les terrains et bâtiments dont le Syndicat est propriétaire,
- La taxe sur les bureaux et la taxe sur les surfaces de stationnement, dont une partie est refacturée à Suez.

Ces impôts sont estimés à environ 430 k€ en 2026.

La redevance de performance des réseaux d'eau potable pour l'Agence de l'Eau

A compter de 2025, le Syndicat, comme toutes les collectivités responsables de service public d'eau potable, s'acquitte d'une nouvelle redevance : la redevance de performance des réseaux d'eau potable. Une redevance analogue est mise en place pour les services d'assainissement.

Cette redevance devra être versée chaque année à l'Agence de l'eau.

Elle sera modulée par un coefficient basé sur la performance des réseaux. Pour la première année de mise en œuvre, en 2025, toutes les collectivités bénéficient du coefficient de performance le plus avantageux (0,2). A compter de 2026, ce coefficient de performance sera calculé pour chaque collectivité, entre 1 et 0,2. Grâce à la très bonne qualité de sa gestion patrimoniale et son bon rendement de réseau, Sénéo devrait bénéficier du coefficient le moins élevé.

Ce coefficient est ensuite appliqué à un taux par mètre cube fixé par l'Agence de l'eau. L'Agence de l'eau Seine-Normandie a fixé les taux suivants :

Année	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tarif (en €/m ³)	0,085	0,148	0,148	0,148	0,148	0,148

Le taux modulé (taux x coefficient) sera ensuite multiplié par les volumes facturés.

En prenant une hypothèse de volumes facturés de 33 288 000 mètres cubes (moyenne 2022-2024), le niveau de redevance de performance peut ainsi être estimé :

Redevance de performance = Volumes facturés x Taux x Coefficient de modulation
= 33 288 000 x 0,148 x 0,2
= 985 k€

Cette redevance sera répercutée sur la facture à l'usager via un supplément de prix fixé par délibération de Sénéo avant le 31 décembre. Elle apparaîtra ainsi sur la facture de façon distincte de la part collectivité, dans la catégorie « Organismes publics ». Son montant définitif sera proposé lors du Comité de décembre. A ce jour, une hypothèse de coefficient de performance de 0,2 amène à l'application d'un supplément de prix de 0,0296 euro par mètre cube.

Ce supplément de prix sera donc facturé par le Délégué à compter du 1^{er} janvier 2026.

La transition écologique et l'éco-citoyenneté

Face aux enjeux majeurs que représentent le changement climatique, la raréfaction des ressources, l'érosion de la biodiversité et les risques sanitaires, Sénéo réaffirme son engagement en faveur d'une gestion durable de l'eau et d'une transition écologique au service des territoires. Cet engagement se traduit par des pratiques exemplaires sur ses sites d'exploitation et par une stratégie ambitieuse de sensibilisation, notamment auprès des jeunes publics.

À ce titre, le Jardin de Sénéo, parc éco-pédagogique situé à Nanterre, constitue un levier majeur d'action. Il accueille tout au long de l'année des groupes scolaires (cycles 2 et 3), des centres de loisirs et des familles, pour des animations encadrées par des professionnels de l'éducation à l'environnement. Visites guidées, jeux de piste et ateliers autour de l'eau, du jardinage et de la biodiversité y permettent une immersion concrète dans les enjeux écologiques. Le parc est également ouvert aux habitants à travers des événements gratuits comme Sénéo fête les saisons ou le Festival Bulles de Nature, qui s'adressent à un public familial et intergénérationnel.

Lieu de sensibilisation, le parc est aussi exemplaire en matière de gestion écologique : fauche tardive, plantations locales, inventaires naturalistes, préservation de milieux naturels. En 2026, un sentier d'interprétation de la biodiversité et une nouvelle fontaine à eau potable accessible à tous viendront enrichir le site. Parallèlement, Sénéo développe de nouveaux supports pédagogiques, ludiques et accessibles, pour renforcer la diffusion de la culture de l'eau lors des événements communaux.

Enfin, Sénéo porte le projet structurant de la Maison de l'eau, destinée à devenir un lieu de référence pour l'éducation à l'eau. Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée accompagnera le projet pour garantir la cohérence scientifique, pédagogique et opérationnelle de l'équipement.

Un budget de 200 k€ est prévu en 2026, en progression par rapport à 2025.

La coopération et la solidarité internationales

Chaque année, Sénéo soutient des actions de coopération et de solidarité internationale.

En 2026 comme depuis de nombreuses années, le budget est stable à 50 k€.

La communication

L'année 2026 marquera une étape importante pour le service communication, avec plusieurs évolutions à anticiper.

L'arrivée d'un(e) directeur(ice) permettra de structurer davantage le service et d'amplifier les actions engagées, en donnant une nouvelle impulsion aux stratégies de communication. Par ailleurs, les élections municipales du printemps pourraient entraîner une redéfinition des priorités politiques, avec à la clé une nouvelle trajectoire et une stratégie de communication révisée.

Dans l'attente de ces évolutions, l'année 2026 s'annonce dense en actions et événements, parmi lesquels :

- 5^{ème} édition de Bulles de Nature, festival de BD écologique,
- Journée mondiale de l'eau,
- Journées du Patrimoine,
- Les 4 saisons de Valérien,
- Salon de l'AMIF.

Sans oublier les sollicitations des communes pour diverses manifestations : Ecozone, Natur'enSeine, Festival Atmosphère... La multiplication de ces événements nécessite une présence humaine accrue pour assurer la logistique, accompagner nos animateurs mais aussi être au contact des usagers et répondre à leurs questions.

En parallèle, le projet de service Cap2035, resté en retrait en 2025, fera l'objet en 2026 d'un plan de communication progressif, élaboré en concertation avec les élus et les équipes.

Enfin, dans une logique d'accessibilité et de transparence renforcées, un appel d'offres sera lancé pour une refonte partielle du site Internet, afin de moderniser l'interface et améliorer l'expérience utilisateur. Un AMO accompagnera cet appel d'offres très technique.

Pour concrétiser ces actions, il pourra être inscrit un budget total d'environ 385 k€, en légère augmentation par rapport à 2025.

Les moyens généraux

Les moyens de fonctionnement (entretien et ménage, véhicules, informatique, fournitures) ne connaîtront pas de modifications budgétaires significatives par rapport à 2025.

Le marché d'entretien s'élève toujours à 40 k€ par an.

La cotisation d'assurances de Sénéo va évoluer (environ 110 k€ en 2025) à la suite du renouvellement du marché, mais le montant n'est pas encore connu à ce jour.

Les orientations budgétaires en matière de recettes

Les recettes tarifaires

Sénéo perçoit une part collectivité, appliquée sur la facture d'eau auprès de tous ses usagers. Ce tarif est facturé et collecté par le délégataire puis reversé trimestriellement à Sénéo. Mise en place en 2022, cette part a vocation à financer le plan d'investissement de Sénéo, les achats d'eau payés directement par le budget du Syndicat ainsi que ses frais de fonctionnement. Après les bouleversements de l'exercice 2025 (hausse de la part collectivité après la reprise des AEG, création de la redevance de performance), l'exercice 2026 devrait plutôt représenter un exercice « normal ».

La « part collectivité » sur la facture d'eau

La part collectivité sur la facture d'eau finance le plan d'investissement et les frais de fonctionnement de Sénéo.

Après avoir été revue en 2025, la part collectivité devrait rester stable en 2026, au niveau suivant :

Tranche de consommation	Part collectivité Sénéo (€HT/m ³)
0 – 120 m ³	0,85
121 – 600 m ³	0,95
> 600 m ³	1,05

Une recette supérieure à 32 M€ est attendue.

La contre-valeur de la redevance de performance des réseaux d'eau potable de l'Agence de l'Eau

Le Comité syndical du mois de décembre fixera le nouveau montant de la contre-valeur pour la redevance de performance des réseaux d'eau potable. L'évolution du taux fixé par l'Agence de l'eau implique d'augmenter la contre-valeur à 0,0296 € par mètre cube facturé, contre 0,017 € en 2024.

Les autres recettes issues de la DSP

Les recettes d'exploitation issues de la DSP pour l'année 2023 ne sont pas parfaitement prévisibles mais elles peuvent être estimées :

- Les **redevances de mise à disposition des biens** : pour exploiter le service de l'eau sur notre territoire, le Syndicat met à disposition du délégataire, contre redevance, un ensemble de bâtiments (magasin, centre techniques, bureaux, logements). De cette mise à disposition, en 2026, le Syndicat tirera une recette estimée à 850 k€. Le montant exact dépendra de l'actualisation trimestrielle du prix, basée sur l'indice de la construction.
- Le **fonds de performance** : le contrat de DSP prévoit la constitution d'un fonds performance à hauteur de 2% du chiffre d'affaires. Le délégataire en perçoit une partie selon l'atteinte d'obligations de performance (technique, serviciel, écologique). Le Syndicat peut faire le choix de récupérer la partie restante. Cette répartition n'est connue qu'en fin de 1^{er} trimestre de l'année suivante mais des estimations sont possibles. En 2025, la recette pour Sénéo liée au fonds performance s'est établie à 337 k€, pour une note de performance de 72 %. Il est proposé de prévoir une recette de 330 k€ pour le fonds performance et aucune recette de pénalité.
- Diverses taxes et redevances liées aux achats d'eau en gros (1,5 M€ : redevance prélèvement, taxe hydraulique VNF, redevance pour soutien d'étiage de l'EPTB Seine Grands Lacs) ainsi qu'à la mise à disposition de locaux (125 k€ : taxe sur les surfaces de bureaux et de stationnement) seront refacturées au délégataire Suez.

Le financement des investissements

L'autofinancement

Après avoir diminué de façon transitoire en 2025, l'autofinancement de Sénéo augmentera de nouveau. Cet autofinancement est le fruit des décisions tarifaires prises par le Comité syndical en décembre 2024.

Les subventions

Le Syndicat bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau pour certaines opérations : renouvellement de réseau de la route des Fusillés, réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, renouvellement de réseau au rond-point des Bergères.

D'autres opérations seront susceptibles d'être financées en 2026, mais l'éligibilité, les assiettes et les taux retenus ne sont pas tous connus. De plus, le calendrier de perception dépend de l'avancement technique et financier des travaux. A ce stade, une recette de 800 k€ est prévue dans les orientations budgétaires de 2026.

Le report des excédents

Les résultats de l'exercice 2025 seront reportés en 2026.

Le montant de ces résultats ne sera pas connu lors de l'adoption du budget primitif. Ils seront intégrés au budget dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, qui sera adopté en 2026 après l'adoption du Compte Administratif 2025.

D'après la situation comptable du Syndicat au mois d'octobre, le résultat de clôture 2025 devrait être nettement excédentaire mais des engagements de dépenses élevés seront aussi reportés l'année prochaine, de sorte que le résultat reporté réellement disponible pour de nouveaux engagements devrait être nul.

Les produits de cession d'actifs

En 2026, Sénéo percevra le produit de la cession du terrain situé rue des Bas à Gennevilliers, pour un montant de 2,476 M€.

L'emprunt

Le budget primitif comportera un montant d'emprunt nécessaire à son équilibre. Ce montant est aujourd'hui estimé entre 6 et 8 M€. Le lissage sur plusieurs exercices des dépenses d'investissement engagées conduira à un montant réel d'emprunt beaucoup plus faible et probablement nul en 2026.



FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES DU SYNDICAT

Le tableau des effectifs est composé de 2 filières (administrative et technique) et compte 19 emplois permanents, dont 5 vacants, et 1 emploi non permanent. Parmi ces postes, 16 relèvent de la catégorie A, 2 de la catégorie B et 1 de la catégorie C, auxquels s'ajoute un emploi de collaborateur de cabinet. L'équipe actuelle compte 8 femmes et 7 hommes et la moyenne d'âge est de 39 ans. L'ancienneté moyenne est de 5 ans et 8 mois.

Le syndicat prévoit également d'accueillir deux apprentis (un de ces deux emplois étant déjà pourvu) et trois stagiaires étudiants.

La durée hebdomadaire du travail des agents est de 37 heures. Considérant les 25 jours de congés payés et les 12 jours de RTT attribués à chacun, le temps de travail est conforme aux obligations annuelles fixées à 1607 heures.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026, il convient de chiffrer l'évolution de la masse salariale.

Ont été prises en compte les composantes suivantes :

- Les éléments d'exécution de l'année N-1 ;
- Les évolutions législatives et réglementaires (variations des charges sociales) ;
- La prise en compte du « glissement vieillesse technicité » (GVT) des fonctionnaires, découlant des avancements automatiques sur la grille indiciaire ;
- Les progressions prévisibles des rémunérations des agents contractuels de droit public, pour lesquelles un réexamen est obligatoire tous les 3 ans ;
- Le coût prévisionnel des rémunérations chargées des emplois vacants et des emplois créés en 2025.

Au-delà de ces éléments de rémunération, les agents bénéficient de journées de formation au CNFPT (dans le cadre de la cotisation), et au sein d'organismes « privés » répondant plus précisément aux besoins des métiers exercés au syndicat. Par ailleurs, depuis le 1^{er} juillet 2025, à la suite de la réforme de l'apprentissage, les employeurs financent l'intégralité des frais de formation des apprentis préparant un diplôme niveau 6 ou 7, la prise en charge partielle par le CNFPT étant caduque.

Le financement de l'action sociale (participation aux titres restaurant et à la protection sociale complémentaire, adhésions individuelles au CNAS), des outils et des prestations d'assistance à la gestion des ressources humaines est également chiffré dans ce rapport.

Le budget total des ressources humaines, ainsi défini, s'élève à environ 2 M€.

FOCUS SUR LA DETTE

L'encours de dette de Sénéo s'élèvera à 8,2 M€ au 31/12/2025, soit 13 € par habitant. Le ratio de capacité de désendettement est de 0,7 ans.

Cet encours est issu d'un seul emprunt, le remboursement des deux autres emprunts du Syndicat s'étant achevé en 2024 et 2025. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2025. En 2026, le service de la dette sera donc en baisse. Il s'élèvera à 405 k€, soit 62 k€ d'intérêts et 343 k€ de remboursement du capital. Cela représente à peine plus d'1 centime par mètre cube facturé.

A cette dette existante s'ajouteront d'éventuels emprunts nouveaux en 2026. Le Budget Primitif prévoit un besoin d'emprunt de l'ordre de 6 à 8 M€ mais cette prévision ne sera pas intégralement



réalisée du fait de l'étalement dans le temps de la réalisation des investissements engagés. Même dans l'hypothèse où un emprunt de 8 M€ serait mobilisé, le délai de désendettement passerait à 1,3 an, ce qui reste très satisfaisant.

